

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Paris, le 11/05/2023

LANCEMENT DE LA PLATEFORME « GIROPHARES »

Lancement de plateforme « Girophares » : outil participatif historique de transcription et d'indexation en ligne, ouvert à tous.

Les Archives nationales de France conservent plusieurs milliards de documents, et quelques millions ont déjà été numérisés et mis en ligne. Mais comment retrouver rapidement un document s'il n'a pas été précisément indexé ? Telle est l'ambition de la plateforme **Girophares** : permettre à chacun de contribuer à l'amélioration de la description et à l'accessibilité des fonds conservés par les Archives nationales de France.

Une plateforme conçue dans une logique d'ouverture

Girophares (acronyme pour « Génération d'instruments de recherche et d'outils participatifs historiques aux Archives par recueil d'éléments structurés ») est une plateforme collaborative ouverte à tous, développée et animée par les Archives nationales de France. Ses principales fonctionnalités : partager et gérer des projets collaboratifs, et fédérer des communautés. Inscrit dans une stratégie d'ouverture au plus grand nombre, Girophares illustre la volonté des Archives nationales de placer les usagers au cœur de leurs activités pour les rendre acteurs. Dans le cadre du plan France Relance, et plus particulièrement en lien avec la démarche d'ouverture et de circulation des données portée par les Archives nationales, la plateforme Girophares a bénéficié du soutien de l'État et de l'Union européenne à hauteur de 180 000 euros.

Comment ça marche ?

Pour collaborer aux projets proposés sur girophares.archives-nationales.culture.gouv.fr, l'internaute doit d'abord se créer un compte au moyen de son adresse courriel. La prise en main de la plateforme est facilitée par des tutoriels vidéo, un contact direct avec le responsable du projet et la communauté Girophares. Passée l'étape de création du compte, il ne reste plus qu'à choisir le ou les projets collaboratifs sur lesquels on souhaite s'investir, puis sélectionner des lots d'images à traiter pour les transcrire ou les indexer. Après traitement par les bénévoles, les données ainsi recueillies viendront enrichir les descriptions d'archives librement accessibles en ligne sur : siv.archives-nationales.culture.gouv.fr.

Cinq premiers projets pour fédérer les communautés

À terme, girophares.archives-nationales.culture.gouv.fr proposera de nombreux projets collaboratifs, sur des thèmes variés, et certains pourront être proposés par les usagers eux-mêmes. Pour le lancement de la plateforme, cinq premiers projets ont été sélectionnés afin de couvrir différentes périodes historiques. Chaque fonds d'archives proposé fait l'objet d'une présentation, et une fiche d'aide explique comment indexer ou transcrire les documents, explicite les abréviations rencontrées ou oriente vers d'autres ressources en ligne.

— Ecclésiastiques catholiques de la Troisième République

80 000 fiches de 1881 à 1905

Pendant la période du Concordat (1801-1905), le clergé et les édifices religieux des cultes autorisés (catholicisme, protestantismes et judaïsme) sont financés par l'État. L'administration des Cultes est chargée de ces attributions de gestion et de contrôle. À partir de 1881, le service chargé du personnel religieux constitue un fichier alphabétique qui répertorie tous les ecclésiastiques rémunérés par l'État. Le fichier numérisé et mis en ligne concerne le clergé séculier catholique, qu'il s'agisse des desservants de paroisse, mais également de professeurs ou d'aumôniers. Chacune des 80 000 fiches indique, pour chaque individu : le diocèse dont il dépend, ses noms, prénoms et date de naissance, son titre en 1881, ainsi que divers renseignements sur son parcours : postes occupés, secours, pensions, décorations, voire mentions d'incidents d'ordre politique ou religieux. Le projet d'indexation collaborative vise à indexer l'ensemble des fiches afin de faciliter les recherches nominatives ou par corpus thématique (recherches géographiques, mentions politiques, etc.)

— Émigrés de la Révolution française

100 000 fiches portant sur des émigrés de la Révolution française

Entre 1789 et 1800, environ **150 000 personnes** quittent clandestinement la France pour les pays d'Europe et d'Amérique. La première vague d'émigration, avant 1792, est essentiellement aristocratique et contre-révolutionnaire ; la seconde vague, plus importante et élargie à toutes les classes sociales, est motivée par le massacre des Tuileries et le début de la Terreur. Pour retracer l'histoire d'un émigré, le principal obstacle réside dans l'éclatement des sources entre différentes séries et sous-séries des Archives nationales. Un dépouillement systématique, mené au cours des années 1940-1950, a permis de constituer un fichier totalisant plus de 100 000 fiches nominatives sur les émigrés de l'an II à 1810. Il constitue un remarquable point de départ pour toute recherche. Son indexation facilitera les recherches sur cette période mouvementée.

— « Vous êtes priés d'assister au convoi et enterrement... »

8 000 placards de décès parisiens (Ancien Régime)

Les placards de décès ou "billets d'enterrement" sont, suivant Furetière, "*des imprimez qu'on donne pour semondre [annoncer] des enterrements*". L'activité d'affichage à Paris sous l'Ancien Régime était extrêmement importante mais, ces documents étant voués à la destruction après leur usage, il n'en reste quasiment plus rien. Cependant, certains de ces placards, plutôt que d'être affichés, étaient simplement pliés en deux ou quatre et adressés à quelques destinataires choisis (famille, proches, relations, confrères, etc.). Nombreux furent les notaires de Paris destinataires de tels placards, soit en raison de liens familiaux ou d'amitié avec le défunt, soit sans doute aussi en raison de liens professionnels. À cause de leur grand format, en moyenne 40 x 50 cm, et de la solidité de leur papier, ces documents ont souvent été réutilisés par les notaires comme chemises pour enliasser sommairement leurs minutes par mois, semestre ou année d'activité. Le notaire ou le clerc retournait le placard, et y apposait à la plume la date convenant pour la liasse de minutes ainsi archivées. En extrayant ces placards pour les conserver à plat, car le temps et les manipulations les avaient souvent bien abîmés, les archivistes du Minutier central des notaires de Paris ont progressivement constitué, une collection qui compte aujourd'hui plus de 8 000 pièces, allant du XVII^e au XIX^e siècle, principalement de 1667 à 1813. La plupart des individus cités sur ces placards sont des Parisiens, d'une certaine notoriété : sans doute l'équivalent des couches sociales qui feraient aujourd'hui paraître une annonce de décès dans un grand quotidien. À Paris, plus qu'ailleurs, ces placards sont aujourd'hui précieux, puisque leur existence concourt à la reconstitution de l'état civil de la capitale avant 1871.

— Dans les archives de la Cour de cass'

Pourvois devant la chambre criminelle (1871-1910)

La Cour de cassation est une juridiction créée le 27 novembre 1790 sous l'intitulé de « Tribunal de cassation ». En 1804, le sénatus-consulte de l'an XII lui reconnaît la dénomination que nous lui connaissons aujourd'hui. Dès l'origine son rôle est de connaître des affaires judiciaires dans la forme et non dans le fond. Autrement dit, elle est chargée d'examiner la conformité au droit des décisions des juges, mais elle ne rejuge pas les faits. Elle instruit les pourvois formés contre les arrêts de cours d'appel ou en dernier ressort pour les instances de premier degré. Cette juridiction, dont le siège est à Paris, est unique sur le territoire français. De 1871 à 1910, la Cour a ainsi enregistré très exactement 99 158 demandes de pourvoi auprès du greffe criminel ! Mais, en l'absence de tables alphabétiques, il n'est pas aisé de retrouver une affaire si l'on ne connaît pas son numéro d'enregistrement au greffe, et il est alors nécessaire de dépouiller l'ensemble du registre d'une année. Quand on sait que le délai de traitement moyen entre l'enregistrement du pourvoi et la décision de la Cour est de trois ans, on comprend que la recherche d'une décision peut être particulièrement ardue...

— Dans le secret du Conseil du roi Louis XV

Transcription des analyses des arrêts du Conseil du roi

Le Conseil du roi, qui est l'héritier de la "cour du roi" médiévale, est au sommet de la vie politique du royaume sous l'Ancien Régime. Premier organisme de décision, il est aussi une instance judiciaire et administrative. En principe unique et inséparable de la personne du roi, longtemps informel, il se diversifie à partir du XVI^e s. et surtout à partir de Louis XIV en conseils dits "de gouvernement", tenus par le roi et voués aux affaires les plus importantes (notamment celles relevant du domaine de la grande politique) et en "conseils de justice et d'administration" présidés par le Chancelier. Le Conseil était assisté de bureaux et commissions qui se multiplient au XVIII^e siècle. La majorité des décisions prises par le Conseil prenaient la forme d'arrêts. On distingue les arrêts "simples" (rendus en principe en l'absence du roi, au cours des séances présidées par le chancelier), et les arrêts "en commandement", rendus en présence du roi. Les premiers sont les plus nombreux. Des répertoires chronologiques de ces arrêts simples par "quartiers" (trimestres) ont été dressés par les secrétaires du Conseil pour les années 1649 à 1791. Ils ont été numérisés et nous vous proposons de les retranscrire, pour ainsi faciliter la recherche à partir d'un nom de lieu, de personne ou d'un mot spécifique.

Accédez à la plateforme collaborative Girophares : girophares.archives-nationales.culture.gouv.fr

Retrouvez le [communiqué de presse](#) en ligne

À propos des Archives nationales de France

Les Archives nationales de France, établissement du ministère de la Culture, sont le plus grand centre d'archives d'Europe. Mémoire de la France, elles conservent et communiquent aux publics les archives de l'État depuis le Moyen Âge, celles des notaires parisiens et des archives privées d'intérêt national. Elles contribuent à la connaissance de l'histoire et au partage des valeurs citoyennes auprès du grand public, en particulier des plus jeunes, par leurs expositions, publications et autres activités de médiation.

Contact presse

Archives nationales

Gérald GAUGUIER

gerald.gauguier@culture.gouv.fr

tél 06 76 71 35 64